



PRÉFET DE LA GIRONDE

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
DE LA GIRONDE**

**RAA 33 N° 2016-031**

**Publié le 22 mars 2016**



Libourne, le 21 mars 2016

**AVIS DE CONCOURS SUR TITRES POUR LE RECRUTEMENT  
D'UN EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS DE CLASSE NORMALE**

Un concours sur titres pour le recrutement d'un éducateur de jeunes enfants de classe normale aura lieu au Centre Hospitalier de Libourne, en vue de pourvoir un poste vacant dans l'établissement.

Texte de référence : décret n°2014-100 du 4 février 2014, portant statut particulier du corps des conseillers en économie sociale et familiale, du corps des éducateurs techniques spécialisés et du corps des éducateurs de jeunes enfants de la fonction publique hospitalière,

Ce concours sur titres est ouvert aux titulaires du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants ainsi qu'aux titulaires d'un diplôme reconnu équivalent par la commission instituée par le décret n°2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès au corps et cadre d'emplois de la fonction publique.

Date du concours : 7 juin 2016

A l'appui de sa demande, le candidat doit joindre les pièces suivantes :

- Une demande d'admission à concourir établie sur papier libre,
- Un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre mentionnant notamment les actions de formation suivies et, le cas échéant, accompagné d'attestations d'emploi,
- Les titres de formation, certifications ou équivalences, dont il est titulaire ou une copie conforme à ces documents,
- Une photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union Européenne,
- Le cas échéant, un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une pièce attestant leur situation au regard du code du service national,
- Le cas échéant, un état signalétique des services publics (fourni par la Cellule Carrière de la DRH pour les agents en poste à Libourne) accompagné de la fiche du poste occupé,
- Une demande d'extrait de casier judiciaire du bulletin n°2 (directement demandé par la Cellule Carrière de la DRH).

Les dossiers de candidatures doivent être adressées le 23 avril 2016 à minuit, le cachet de la poste faisant foi, à Madame Stéphanie CAZAMAJOUR, Directeur des Ressources Humaines, Centre Hospitalier de Libourne, 112 Rue de la Marne, B.P. 199, 33505 LIBOURNE CEDEX

Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter à la Direction des Ressources Humaines :

Madame Hélène POURTAU - Tél. : 05 57 55 26 72 (helene.pourtau@ch-libourne.fr)

Pour Le Directeur et par délégation,  
Le Directeur des Ressources Humaines,



Stéphanie CAZAMAJOUR

**R E G L E M E N T**  
**du**  
**RECRUTEMENT SANS CONCOURS pour l'accès au grade**  
**D'AGENT DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIE**  
  
**de la FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE**

**I - TEXTES :**

- Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- Décret n° 2007-1188 du 3 août 2007 modifié portant statut particulier du corps des aides-soignants et des agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière.

**II - CONDITIONS D'ACCES AU RECRUTEMENT SANS CONCOURS :**

Aucune condition de titres ni de diplômes n'est requise

Jouir des droits civiques ;

Etre de nationalité française ou être ressortissant des autres Etats membres de la Communauté ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen ;

Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction ;

Ne pas avoir de mention portée au bulletin n° 2 du casier judiciaire incompatible avec l'exercice de ces fonctions. A noter que seule l'administration est habilitée à demander ce bulletin au casier judiciaire central ;

Se trouver en position régulière au regard des lois sur le recrutement de l'armée (pour les candidats de sexe masculin).

**III - PUBLICITE :**

Les avis de recrutement sont affichés, **deux mois au moins avant la date limite de dépôt des candidatures**, dans les locaux de l'établissement, dans les locaux de l'agence régionale de santé dont ils relèvent ainsi que dans ceux de la préfecture du département dans lequel se trouve situé l'établissement. Ils sont également publiés par voie électronique sur le site internet de l'agence régionale de santé concernée.

Ces avis précisent le nombre de postes à pourvoir ainsi que la date limite de dépôt des candidatures et mentionnent que seuls seront convoqués à l'entretien les candidats préalablement retenus par la commission.

#### **IV - CONSTITUTION ET DEPOT DU DOSSIER DE CANDIDATURE :**

Les dossiers de candidature doivent être adressés à M. Le Directeur du CH Charles Perrens - Direction des Ressources Humaines et des Relations Sociales 121 rue de la Béchade – CS 81285 – 33076 BORDEAUX CEDEX avant le 18 Mai 2016 (cachet de la poste faisant foi).

Le dossier du candidat comporte une lettre de candidature, un curriculum vitae détaillé mentionnant les formations suivies et les emplois occupés et en précisant la durée.

#### **V - NOMBRE DE POSTES :**            7

5 unités de soins  
2 Crèche du CH Charles Perrens

#### **VI - LISTE DES CANDIDATS :**

La liste des candidats aptes à se présenter est arrêtée par le Directeur du Centre Hospitalier Charles PERRENS.

#### **VII - COMPOSITION DE LA COMMISSION :**

La sélection des candidats est confiée à une commission, composée d'au moins trois membres, dont un au moins est extérieur à l'établissement dans lequel les emplois sont à pourvoir. Les membres de cette commission sont nommés par l'autorité investie du pouvoir de nomination.

#### **VIII - EXAMEN DES DOSSIERS ET AUDITION DES CANDIDATS PAR LA COMMISSION:**

Au terme de l'examen du dossier de chaque candidat, la commission auditionne ceux dont elle a retenu la candidature.

Cette audition est publique. La commission se prononce en prenant, notamment, en compte des critères professionnels. A l'issue des auditions, la commission arrête, par ordre d'aptitude, la liste des candidats déclarés aptes.

Cette liste peut comporter un nombre de candidats supérieur à celui des postes à pourvoir.

Les candidats sont nommés dans l'ordre de la liste. En cas de renoncement d'un candidat, il est fait appel au premier candidat restant sur la liste.

Si un ou plusieurs postes ne figurant pas initialement dans le nombre de postes ouverts au recrutement deviennent vacants, l'autorité investie du pouvoir de nomination peut faire appel aux candidats figurant sur la liste d'aptitude dans l'ordre de celle-ci.

La liste des candidats déclarés aptes demeure valable jusqu'à la date d'ouverture du recrutement suivant.

Bordeaux, le 18 mars 2016

**P/Le Directeur et par délégation  
Le Directeur Adjoint chargé  
des Ressources Humaines et  
des Relations Sociales,**

**P. ALOZY**





Direction des Ressources Humaines  
et des Relations Sociales

ARRETE DU 18 MARS 2016

**AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS  
AU CENTRE HOSPITALIER CHARLES PERRENS POUR L'ACCES AU GRADE  
D'AGENT DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIE  
de la FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE**

Un recrutement sans concours pour l'accès au grade d'agent des services hospitaliers qualifié est organisé au Centre Hospitalier Charles Perrens afin de pourvoir 7 postes ( 5 unités de soins - 2 crèche du personnel).

Les personnes intéressées devront adresser leur demande d'inscription auprès de Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier Charles Perrens, DRH/RS - 121 rue de la Béchade – CS 81285 - 33076 BORDEAUX CEDEX **au plus tard le 18 MAI 2016**. (cachet de la poste faisant foi).

Les dossiers comprendront :

- une lettre de candidature,
- un curriculum vitae détaillé.

Aucune condition de titres ou de diplômes n'est exigée.

**Seuls seront convoqués pour une audition, les candidats préalablement retenus par la commission de sélection.**

Fait à Bordeaux, 18 Mars 2016

**P/Le Directeur et par délégation  
Le Directeur Adjoint chargé  
des Ressources Humaines et  
des Relations Sociales,**



**P. ALOZY**

**AVIS**  
**DE CONCOURS SUR TITRES POUR L'ACCES AU GRADE DE**  
**DIETETICIEN CN DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE**

Un concours sur titres pour l'accès au grade de Diététicien CN de la fonction publique hospitalière est organisé au Centre Hospitalier Charles Perrens en application du VII de l'article 5 du Chapitre II du décret n° 2011-746 du 27 juin 2011 portant statuts particuliers des corps des personnels de rééducation de la catégorie B de la Fonction Publique Hospitalière, en vue de pourvoir 1 poste (Pôle Addictologie – CSAPA Consultations).

Les personnes intéressées devront adresser leur dossier auprès de M. Le Directeur du Centre Hospitalier Charles Perrens, Direction des Ressources Humaines - 121 rue de la Béchade – CS 81285 - 33076 BORDEAUX CEDEX **au plus tard le 18 Avril 2016, cachet de la poste faisant foi.**

**Le concours est ouvert aux candidats titulaires :**

- du diplôme d'état de diététicien, ou d'une autorisation d'exercer la profession de diététicien délivrée en application de l'article L.4371-4 du code de la santé publique.

Les dossiers comprendront :

- 1°) une lettre manuscrite d'inscription au concours comportant les motivations du candidat,
- 2°) un curriculum vitae détaillé,
- 3°) du diplôme d'état de diététicien ou d'une autorisation d'exercer la profession de diététicien mentionnée à l'article L.4371-4 du code de la santé publique,
- 4°) les attestations délivrées par les employeurs du candidat indiquant les diverses fonctions occupées, le pourcentage de temps de travail, et les périodes d'emploi,
- 5°) les candidats doivent justifier de leur situation régulière au regard des obligations de service national en France ou dans leur pays d'origine (fournir un état signalétique des services militaires) et/ou de leur recensement militaire et de leur participation à la journée défense et citoyenneté (ex-JAPD) (copie de l'attestation à fournir).
- 6°) un certificat médical établi par un médecin agréé attestant que le candidat n'est atteint d'aucune maladie ou infirmité incompatible avec les fonctions de diététicien de la fonction publique hospitalière.

Fait à Bordeaux, le 18 mars 2016

P/Le Directeur,  
Le Directeur Adjoint chargé  
des Ressources Humaines et  
des Relations Sociales,



**P. ALOZY**



**R E G L E M E N T**  
**du**  
**CONCOURS SUR TITRES pour l'accès au grade**  
**de DIETETICIEN CN**  
**de la FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE**

**I - TEXTES :**

- Décret n° 2011-746 du 27 juin 2011 modifié portant statuts particuliers des corps des personnels de rééducation de la catégorie B de la fonction publique hospitalière ;
- Code de la santé publique article L. 4371-4 ;

Les avis d'ouverture des concours précisent la date de clôture des inscriptions. Ils sont affichés, de manière à être accessibles au public, dans les locaux de l'établissement organisant ces concours, dans ceux de l'agence régionale de santé dont il relève ainsi que dans ceux de la préfecture du département dans lequel se trouve situé l'établissement. Ils sont également publiés par voie électronique sur le site Internet de l'agence régionale de santé concernée.

**II - CONDITIONS D'ACCES AU CONCOURS SUR TITRES :**

- ✓ Etre titulaire du diplôme d'état de Diététicien ou d'une autorisation d'exercer la profession de diététicien délivrée en application de l'article L.4371-4 du code de la santé publique,
- ✓ Jouir des droits civiques,
- ✓ Etre de nationalité française ou être ressortissant des autres Etats membres de la Communauté ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen,
- ✓ Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction,
- ✓ Ne pas avoir de mention portée au bulletin n° 2 du casier judiciaire incompatible avec l'exercice de ces fonctions. A noter que seule l'administration est habilitée à demander ce bulletin au casier judiciaire central,
- ✓ Se trouver en position régulière au regard des lois sur le recrutement de l'armée (pour les candidats de sexe masculin).

**III - CONSTITUTION ET DEPOT DU DOSSIER DE CANDIDATURE :**

Les dossiers de candidature doivent être adressés à M. Le Directeur du CH Charles Perrens - Direction des Ressources Humaines - 121 Rue de la Béchade – CS 81285 – 33076 BORDEAUX CEDEX au plus tard le **18 avril 2016 (cachet de la poste faisant foi)**.

**Ils seront constitués des pièces suivantes :**

- 1°) une lettre manuscrite d'inscription au concours comportant les motivations du candidat,
- 2°) un curriculum vitae détaillé,
- 3°) du diplôme d'état de Diététicien ou d'une autorisation d'exercer la profession de diététicien délivrée en application de l'article L.4371-4 du code de la santé publique,
- 4°) les attestations délivrées par les employeurs du candidat indiquant les diverses fonctions occupées, le pourcentage de temps de travail, et les périodes d'emploi,
- 5°) les candidats doivent justifier de leur situation régulière au regard des obligations de service national en France ou dans leur pays d'origine (fournir un état signalétique des services militaires) et/ou de leur recensement militaire et de leur participation à la journée défense et citoyenneté (ex-JAPD) (copie de l'attestation à fournir).
- 6°) un certificat médical établi par un médecin agréé attestant que le candidat n'est atteint d'aucune maladie ou infirmité incompatible avec les fonctions de diététicien de la fonction publique hospitalière ;

**IV - NOMBRE DE POSTES : 1 - Pôle Addictologie – CSAPA Consultations**

**V - LISTE DES CANDIDATS :**

La liste des candidats admis à se présenter est arrêtée par le Directeur du Centre Hospitalier Charles PERRENS.

**VI - COMPOSITION DU JURY :**

**La composition du jury :**

- Le Directeur adjoint chargé des ressources humaines et des relations sociales du Centre Hospitalier Charles Perrens, président du jury,
- Le Directeur des Soins, coordonnateur général des soins
- Un diététicien cadre de santé paramédical ou un diététicien de classe supérieure extérieur à l'établissement organisateur du concours,

**VII - EXAMEN DES DOSSIERS ET DELIBERATION DU JURY :**

date prévisionnelle: A Définir

**VIII - ADMISSION :**

Le jury établit la liste de classement des candidats admis après examen des dossiers et délibération.

Bordeaux, le 18 mars 2016

P/Le Directeur  
Le Directeur Adjoint  
chargé des Ressources Humaines  
et des Relations Sociales,

  
**P. ALOZY**

- VU l'article L.211-1 du code de l'éducation  
l'article L.212-1 du code de l'éducation  
l'article D.211-9 du code de l'éducation
- VU l'avis émis par le Comité Technique Spécial Départemental  
en date du 8 mars 2016
- VU l'avis émis par le Conseil Départemental de l'Education Nationale  
en date du 17 mars 2016

## ARRETE

### ARTICLE I -

Considérant la restructuration du réseau scolaire décidée par les collectivités locales, l'implantation des postes sera la suivante pour la rentrée 2016.

#### ♦ Création d'une nouvelle école primaire dans le quartier bassins à flot à BORDEAUX (BORDEAUX NORD)

- Structure rentrée 2016
  - Primaire dans le quartier bassins à flot (3 classes) (3360Y)
    - 1 maternelle
    - 2 élémentaires

#### ♦ Création d'une nouvelle école maternelle à LORMONT (LORMONT)

- Structure rentrée 2016
  - Maternelle Leroy (4 classes) (2134R)
    - 4 maternelles (par transfert de 3 maternelles de Lormont Rostand Maternelle (2312J) dont 2 TPS et une attribution de classe
    - ¼ décharge de direction

#### ♦ Structures des écoles suite à la constitution d'une commune nouvelle VAL DE VIRVEE, en lieu et place des communes de AUBIE ET ESPESSAS, SAINT-ANTOINE et SALIGNAC (ST ANDRE DE CUBZAC)

- Structures rentrée 2016
  - Primaire Petits Albins (6 classes) (2153L) commune déléguée de Aubie et Espessas
    - 2 maternelles
    - 4 élémentaires
    - 1 BD
    - ¼ décharge de direction
  - Primaire (3 classes) (1088D) commune déléguée de Saint-Antoine
    - 1 maternelle
    - 2 élémentaires
  - Primaire (8 classes) (2160U) commune déléguée de Salignac
    - 3 maternelles
    - 5 élémentaires
    - 1 BD
    - ½ décharge de direction

♦ **Structure de l'école élémentaire Bert (2173H) après fusion avec l'école maternelle Kergomard (0305C) à STE FOY LA GRANDE (LIBOURNE II)**

➤ Structure rentrée 2016

- **Primaire Bert (10 classes) (2173H)**
  - 4 maternelles (attribution TPS intégrée)
  - 5 élémentaires
  - 1 ULIS
  - 1 Plus de maîtres que de classes
  - 1 maître E
  - 1 psychologue scolaire
  - 1 maître G
  - 2 ZIL
  - 2 BD
  - ½ décharge de direction

♦ **Structure de l'école élémentaire Laurencin (0546P) après fusion avec l'école élémentaire Claudel (0545N) à BRUGES (LE BOUSCAT)**

➤ Structure rentrée 2016

- **Primaire Laurencin (12 classes) (0546P)**
  - 12 élémentaires
  - 1 ZIL
  - 2 BD
  - ½ décharge de direction

♦ **Réorganisation des écoles de SADIRAC (FLOIRAC)**

➤ Structures rentrée 2016

- **Elémentaire Curie (8 classes) (1076R)**
  - 8 élémentaires
  - 1 ZIL
  - ⅓ décharge de direction
- **Primaire Lorient (6 classes) (2221K)**
  - 2 maternelles (par transfert d'une maternelle de Perret Maternelle et une attribution)
  - 4 élémentaires (par transfert d'une élémentaire de Curie Elémentaire)
  - ¼ décharge de direction
- **Maternelle Perret (5 classes) (2610H)**
  - 5 maternelles
  - ¼ décharge de direction

**ARTICLE II -**

♦ **Est dissous le R.P.I n° 36 : HOSTENS – ST MAGNE (LANGON)**

➤ Structures rentrée 2016

- **Primaire d'HOSTENS (7 classes) (0763A) (LANGON)**
  - 2 maternelles (par transformation de 3 maternelles en élémentaires)
  - 5 élémentaires
  - 1 BD
  - ¼ décharge de direction



- Transformation de l'école élémentaire de ST MAGNE en école primaire et rattachement de l'école à la circonscription d'ARCACHON SUD

- **Primaire de ST MAGNE** (5 classes) (1181E) (ARCACHON SUD)
  - 2 maternelles (par transformation de 2 élémentaires en maternelles)
  - 3 élémentaires
  - 1 BD
  - ¼ décharge de direction

#### ARTICLE III -

♦ **Est transformée** une classe élémentaire en classe maternelle à l'école primaire de CAVIGNAC (BLAYE)

➤ Structure rentrée 2016 :

- **Primaire** (10 classes) (0605D)
  - 4 maternelles
  - 6 élémentaires (attribution intégrée)
  - ½ décharge de direction

#### ARTICLE IV -

♦ **Est transformée** une classe élémentaire en classe maternelle à l'école primaire Lillet de MIOS (ARCACHON NORD)

➤ Structure rentrée 2016 :

- **Primaire Lillet** (5 classes) (0929F)
  - 2 maternelles
  - 3 élémentaires
  - ¼ décharge de direction

#### ARTICLE V -

♦ **Est transformé** un poste d'adjoint élémentaire en adjoint élémentaire « Occitan » à l'école élémentaire St Exupéry de LANGON (LANGON)

➤ Structure rentrée 2016 :

- **Elémentaire St Exupéry** (17 classes) (3103U)
  - 15 élémentaires dont 1 élémentaire bilingue occitan
  - 1 classe spéciale « enfants du voyage »
  - 1 ULIS
  - 1 maître E
  - 1 psychologue scolaire
  - 1 ZIL
  - 1 BD
  - 1 décharge complète de direction

ARTICLE VI -

♦ Sont transférés les postes « Plus de maîtres que de classes » dans les écoles suivantes :

BELIN-BELIET A. d'Aquitaine Elem (0405L)	→ SALLES Cazauveilh Elem (1277J)	(ARCACHON SUD)
LAGORCE Prim (2053C)	→ PEUJARD Prim (1008S)	(ST ANDRE DE CUBZAC)
	<i>Intervention à Cubnezais Cousteau Primaire (50/50)</i>	
VERAC Prim (1364D)	→ LA LANDE-DE-FRONSAC Elem (2661N)	(ST ANDRE DE CUBZAC)
	<i>Intervention à CADILLAC EN FRONSADAIS Primaire (50/50)</i>	

ARTICLE VII -

♦ Est transféré le poste de remplaçant (Z.I.L) dans les écoles suivantes :

FRONTENAC Prim (2121B)	→ CASTILLON LA BATAILLE Elem (0599X) (LIBOURNE II)
------------------------	--

ARTICLE VIII -

♦ Sont transférés les postes de psychologues scolaires dans les écoles suivantes :

ST DENIS DE PILE Elem (1120N)	→ ST SEURIN SUR L'ISLE Elem (2627B)	(LIBOURNE I)
ST ESTEPHE Vidou Prim (3141K)	→ SOULAC SUR MER Prim (2603A)	(LESPARRE)

ARTICLE IX -

♦ Est transféré le poste de maître E dans les écoles suivantes :

CENON Van Gogh Elem (2268L)	→ CENON Jaurès Elem (2080G)	(ENTRE DEUX MERS)
-----------------------------	-----------------------------	-------------------

ARTICLE X -

♦ Est transformé le poste de maître G en maître E dans les écoles suivantes :

EP	0332895T	LESPARRE	PAUILLAC	HAUTEVILLE	Primaire
----	----------	----------	----------	------------	----------

ARTICLE XI -

♦ Est transformée l'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) de type IV en type I à l'école élémentaire Pasteur de FLOIRAC (1779E) et transférée vers l'école élémentaire Aragon de FLOIRAC (2572S) (FLOIRAC)

ARTICLE XII -

♦ Sont transformés les postes d'Unités Pédagogiques pour Elèves Allophones Arrivants (UPE2A) de type fixe en type mobile dans les écoles suivantes :

EP	0330504U	BORDEAUX BEGLES	BORDEAUX	CARLE VERNET	ELEM
EP	0332778R	BORDEAUX BEGLES	BORDEAUX	MENUTS	ELEM
	0330502S	BORDEAUX BEGLES	BORDEAUX	MEUNIER	ELEM

ARTICLE XIII -

♦ Sont fermés les postes d'enseignement préélémentaire et élémentaire dans les écoles suivantes :

43

- Ecoles maternelles (20 maternelles)

N°	COMMUNES	ECOLES	CIRCONSCRIPTIONS	Nbre de postes	Situation après mesures		Observations
					Classes	Total	
0332252U	ANDERNOS LES BAINS	CAPSUS	ARCACHON NORD	1mat	3mat	3	
0330218H	AUDENGE	V. DE BOISSIERE	ARCACHON NORD	1mat	7mat	7	
0331624L	BASSENS	BOUSQUET	LORMONT	1mat	6mat	6	
0330262F	BORDEAUX	COCTEAU	BORDEAUX CENTRE	1mat	3mat	3	
0330183V	BORDEAUX *	LAC III	BORDEAUX NORD	1mat	3mat	3	EP
0330248R	BORDEAUX*	MENUTS	BORDEAUX BEGLES	1mat	4mat	4	EP
0330273T	CASTILLON LA BATAILLE*		LIBOURNE II	1mat	5mat	5	EP
0330204T	FLOIRAC	BLUM	FLOIRAC	1mat	3mat	3	
0332674C	GALGON		LIBOURNE I	1mat	4mat	4	
0332352C	GUITRES	GODIN	ST ANDRE	1mat	3mat	3	
0330283D	GUJAN MESTRAS	POUGET	ARCACHON SUD	1mat	6mat	6	
0332310G	IZON	BOUCHE	ENTRE DEUX MERS	1mat	8mat	8	
0332329C	LANGOIRAN	POMAREDE	LA REOLE	1mat	4mat	4	
0332959M	LANGON	FRANCK	LANGON	1mat	8mat	8	
0333179B	LE BARP	LOU PIN BERT	ARCACHON SUD	1mat	4mat	4	
0332477N	MARCHEPRIME	TRUT	ARCACHON NORD	1mat	6mat	6	
0330193F	MARTIGNAS SUR JALLE	CASTAGNET	PESSAC	1mat	5mat	5	
0332679H	MONTUSSAN		ENTRE DEUX MERS	1mat	4mat	4	
0331121P	ST DENIS DE PILE		LIBOURNE I	1mat	7mat	7	
0332321U	ST SULPICE ET CAMEYRAC	ECUREUILS	ENTRE DEUX MERS	1mat	5mat	5	

\* Retrait lié à l'attribution d'un dispositif dédié aux TPS

- Ecoles élémentaires et primaires (13 élémentaires et 10 maternelles) 23

N°	COMMUNES	ECOLES	CIRCONSCRIPTIONS	Nbre de postes	Situation après mesures		Observations
					Classes	Total	
0330351C	ARVEYRES	AMITIE	ST ANDRE	1élém	5élém	5	
0330369X	BALIZAC		LANGON	1mat	1mat-1élém	2	Au titre du RPI 54
0330529W	BOURG SUR GIRONDE		BLAYE	1élém	5élém-1ULIS	6	
0332044T	CASTETS EN DORTHE		LANGON	1mat	2mat-5élém	7	Au titre du RPI 81
0330620V	CERONS		LA REOLE	1mat	3mat-7élém	10	
0332660M	CEZAC		BLAYE	1mat	5mat-9élém-1ULIS	15	
0330660N	CUSSAC-FORT-MEDOC	VAUBAN	LESPARRE	1élém	5mat-7élém	12	Elem occitan



0330711U	FRONSAC	PRINCETEAU	ST ANDRE	1mat	1mat-3élém	4	
0332053C	LAGORCE		ST ANDRE	1élém	2mat-5élém	7	
0331781G	LANDIRAS		LA REOLE	1mat	3mat-7élém	10	
0332170E	LES EGLISOTTES ET CHALAURES		LIBOURNE I	1élém	3mat-6élém 1spé	10	EP
0330865L	LOUCHATS		LANGON	1élém	1mat-2élém	3	
0331001J	PESSAC	TOCTOUCAU	PESSAC	1élém	2mat-5élém	7	
0333014X	PUYBARBAN		LA REOLE	1élém	3élém	3	Au titre du RPI 18
0331074N	SABLONS		ST ANDRE	1mat	2mat-4élém	6	
0331309U	SOUSSANS		LE BOUSCAT	1élém	3mat-4élém	7	
0333218U	ST AUBIN DE MEDOC	LA FONTAINE	ST MEDARD	1mat	3mat-8élém	11	
0331145R	ST GERMAIN D'ESTEUIL		LESPARRE	1mat	1mat-4élém	5	
0331157D	ST JEAN DE BLAIGNAC		LIBOURNE II	1élém	1mat-1élém	2	Au titre du RPI 35
0332627B	ST SEURIN SUR L'ISLE	LA FONTAINE	LIBOURNE I	1élém	8élém-1ULIS	9	EP
0332173H	STE FOY LA GRANDE*	BERT	LIBOURNE II	1mat	3mat-5élém- 1ULIS	9	EP
0331138H	STE GEMME		LA REOLE	1élém	1élém	1	Au titre du RPI 19
0331360Z	VENDAYS-MONTALIVET		LESPARRE	1élém	2mat-4élém	6	

\* Retrait lié à l'attribution d'un dispositif dédié aux TPS

#### ARTICLE XIV -

♦ Est fermée l'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) dans l'école suivante : **1**

0332177M    MERIGNAC                      MERIGNAC                      FRANCE                      Elem

#### ARTICLE XV -

♦ Est fermé le poste d'adjoint spécialisé option C dans l'établissement spécialisé suivant : **1**

0331948N    ASH OUEST                      EYSINES                      ST VINCENT                      ITEP  
(création poste équivalent à l'EREA de la Plaine à EYSINES (1739L) - BOP 141)

#### ARTICLE XVI -

♦ Sont fermés les postes d'adjoints spécialisés option D dans les établissements spécialisés suivants : **2**

0331399S    ASH EST                              AMBARES ET LAGRAVE                      ST DENIS                      ITEP  
0331401U    ASH OUEST                              ANDERNOS                      PLEIN AIR                      ITEP

#### ARTICLE XVII -

♦ Est fermé le poste de directeur d'établissement spécialisé dans l'établissement spécialisé suivant : **1**

0332076C    ASH EST                              LAMOTHE-LANDERRON                      MASSIOTS                      IME



ARTICLE XVIII -

♦ Est fermé le poste d'adjoint spécialisé option D à l'I.M.E Château Tujean à BLANQUEFORT (2326Z) 1  
(ASH OUEST) (poste transféré du BOP 140 au BOP 139 – enseignement privé)

ARTICLE XIX -

♦ Est fermé le poste d'adjoint élémentaire « Enfants du voyage » dans l'école suivante : 1

0330429M LE BOUSCAT BLANQUEFORT CAYCHAC ELEM

ARTICLE XX -

♦ Sont modifiées les quotités de décharge de direction suivantes suite aux mesures de carte scolaire :

					<b>2,68</b>
- Au titre de la rentrée 2016 :					
0332252U	ARCACHON NORD	ANDERNOS	CAPSUS	MAT	0,25→0,00
0330204T	FLOIRAC	FLOIRAC	BLUM	MAT	0,25→0,00
0332352C	ST ANDRE	GUITRES	GODIN	MAT	0,25→0,00
0332310G	ENTRE DEUX MERS	IZON	BOUCHE	MAT	0,50→0,33
0332959M	LANGON	LANGON	FRANCK	MAT	0,50→0,33
0332312J	LORMONT	LORMONT	ROSTAND	MAT	0,50→0,25
0330305C	LIBOURNE II	STE FOY LA GRANDE	KERGOMARD	MAT	0,25→0,00
0330545N	LE BOUSCAT	BRUGES	CLAUDEL	ELEM	0,25→0,00
0331779E	FLOIRAC	FLOIRAC	PASTEUR	ELEM	0,50→0,33
0330865L	LANGON	LOUCHATS		PRIM	0,25→0,00
0333014X	LA REOLE	PUYBARBAN		ELEM	0,25→0,00
0332627B	LIBOURNE I	ST SEURIN SUR L'ISLE		ELEM	0,50→0,33

ARTICLE XXI -

♦ Est fermée le ¼ de décharge de direction attribuée au titre d'école à profil particulier à l'école élémentaire Pasteur de FLOIRAC (1779E) FLOIRAC 0,25

ARTICLE XXII -

♦ Est fermée la ½ décharge au titre de CANOPE, antenne d'Arcachon 0,50

ARTICLE XXIII -

♦ Sont créés les postes d'enseignement préélémentaire et élémentaire dans les écoles suivantes : 63

- Ecoles maternelles (15 maternelles dont 8 au titre des TPS (6 en EP – 2 en S3))

N°	COMMUNES	ECOLES	CIRCONSCRIPTIONS	Nbre de postes	Situation après mesures		Observations
					Classes	Total	
0330183V	BORDEAUX	LAC III	BORDEAUX NORD	1mat	4mat	4	EP –au titre des TPS
0330248R	BORDEAUX	MENUTS	BORDEAUX BEGLES	1mat	5mat	5	EP –au titre des TPS

0330252V	BORDEAUX	NUITS	BORDEAUX CENTRE	1mat	6mat	6	EP -au titre des TPS
0331630T	BORDEAUX	TREBOD	BORDEAUX NORD	1mat	5mat	5	EP
0330273T	CASTILLON LA BATAILLE		LIBOURNE II	1mat	6mat	6	EP -au titre des TPS
0330279Z	FLOIRAC*	JAURES	FLOIRAC	1mat	7mat	7	EP -au titre des TPS
0330811C	LANTON	BRASSENS	ARCACHON NORD	1mat	7mat	7	
0330285F	LATRESNE		FLOIRAC	1mat	5mat	5	
0332027Z	LESPARRE*	FRANCK	LESPARRE	1mat	6mat	6	EP - au titre des TPS
0332134R	LORMONT	LEROY	LORMONT	1mat	4mat	4	EP
0330195H	PESSAC	FARANDOLE	PESSAC	1mat	6mat	6	
0330131N	PESSAC	LEYGUES	PESSAC	1mat	5mat	5	Au titre des TPS
0332250S	PESSAC	MONTESQUIEU	PESSAC	1mat	6mat	6	Au titre des TPS
0332358J	PORTETS		LA REOLE	1mat	5mat	5	
0332360L	ST AUBIN DE MEDOC	PERRAULT	ST MEDARD	1mat	6mat	6	

\* Réflexion en cours sur l'attribution d'un dispositif dédié aux TPS

- Ecoles élémentaires et primaires (38 élémentaires et 10 maternelles dont 1 TPS en EP)

N°	COMMUNES	ECOLES	CIRCONSCRIPTIONS	Nbre de postes	Situation après mesures		Observations
					Classes	Total	
0333140J	AMBARES ET LAGRAVE	BEL AIR	LORMONT	1élém	11élém-1spé	12	
0332791E	ARES		ARCACHON NORD	1élém	10élém-1ULIS	11	
0332482U	BASSENS	BONHEUR	LORMONT	1élém	8élém-1ULIS	9	
0332985R	BEGLES	BUISSON	BORDEAUX BEGLES	1élém	12élém	12	EP
0330405L	BELIN-BELIET	ALIENOR D'AQ.	ARCACHON SUD	1élém	17élém-2ULIS	19	
0333118K	BORDEAUX	ACHARD	BORDEAUX NORD	1élém	5mat-6élém	11	EP
0333360Y	BORDEAUX	B. A FLOT	BORDEAUX NORD	1mat 2élém	1mat-2élém	3	Nouvelle école
0332172G	BORDEAUX	FLORNOY	BORDEAUX CENTRE	1élém	13élém	13	
0332116W	BORDEAUX	FRANCE	BORDEAUX CENTRE	1élém	7élém-1UPE2A	8	
0333280L	BORDEAUX	HAVEL	BORDEAUX NORD	1mat- 2élém	6mat-6élém	12	
0332114U	BOULIAC		FLOIRAC	1élém	11élém	11	
0333219V	BRUGES	ARC EN CIEL	BORDEAUX CENTRE	1mat	6mat-8élém	14	
0332151J	CARS		BLAYE	1mat	3mat-2élém	5	Au titre du RPI 58
0330593R	CASTELNAU DE MEDOC	JALLE	ST MEDARD	1élém	13élém-1ULIS	14	
0330605D	CAVIGNAC	PLATANES	BLAYE	1élém	4mat-6élém-	10	
0331775A	CENON	GUESDE	ENTRE DEUX MERS	1mat	4mat-4élém 1ULIS	9	EP
0330612L	CENON	MAUMEY	ENTRE DEUX MERS	1élém	10élém-1 ULIS 1UPE2A	12	EP
0332229U	CUBNEZAIS	COUSTEAU	ST ANDRE	1élém	3mat-6élém	9	
0332319S	EYSINES	DERBY	MERIGNAC	1élém	7élém	7	
0332790D	EYSINES	FORET	MERIGNAC	1élém	9élém-1UPE2A	10	

0330700G	FLOIRAC	BLUM	FLOIRAC	1élém	7élém	7	
0332149G	LARUSCADE		BLAYE	1élém	5mat-10élém-1spé	16	EP
0330821N	LATRESNE		FLOIRAC	1élém	9élém-1ULIS	10	
0330177N	LE HAILLAN	LUZERNE	ST MEDARD	1élém	11élém	11	
0332122C	LEOGNAN	PAGNOL	GRADIGNAN	1élém	13 élém	13	
0330851W	LIBOURNE	NORD	LIBOURNE I	1élém	1mat-10élém-1ULIS	12	
0332269M	LORMONT	PAGNOL	LORMONT	2élém	6élém-1UPE2A	7	EP
0330870S	LUDON-MEDOC		LE BOUSCAT	1élém	13élém	13	
0332874V	MACAU		LE BOUSCAT	1élém	11élém-1ULIS	12	
0330906F	MERIGNAC	BUISSON	MERIGNAC	1mat	4mat-5élém	9	
0330925B	MIOS	RAMONET	ARCACHON NORD	1mat	5mat-8élém	13	
0330988V	PESSAC	HERRIOT	PESSAC	1élém	1mat-10élém	11	
0332666U	POMPIGNAC		ENTRE DEUX MERS	1élém	8élém	8	
0332578Y	REIGNAC		BLAYE	1mat	3mat-4élém	7	
0332221K	SADIRAC	LORIENT	FLOIRAC	1mat	2mat-4élém	6	
0331165M	ST LAURENT-MEDOC		LESPARRE	1élém	15élém-1ULIS	16	
0331179C	ST MACAIRE		LANGON	1élém	6élém-1ULIS	7	
0332173H	STE FOY LA GRANDE	BERT	LIBOURNE II	1mat	4mat-5élém-1ULIS	10	EP - au titre des TPS
0332930F	TALENCE	LASSERRE	TALENCE	1élém	9élém	9	
0332267K	TALENCE	RAVEL	TALENCE	1élém	5élém -1ULIS	6	
0333310U	VILLENAVE D'ORNON	VERNE	TALENCE	1mat-1élém	5mat-4élém	9	
0332118Y	YVRAC		ENTRE DEUX MERS	1élém	7élém	7	

#### ARTICLE XXIV -

♦ Sont créés les postes « Plus de maîtres que de classes » dans les écoles suivantes : 12 (dont 1 en S2)  
*Deuxième école d'intervention mentionnée en italique*

	0330429M	LE BOUSCAT	BLANQUEFORT	CAYCHAC	Elem
EP	0330455R	BORDEAUX BEGLES	BORDEAUX	HENRI IV	Elem
EP	0332128J	BORDEAUX NORD	BORDEAUX	MONNET	Elem
EP EP	0332268L	ENTRE DEUX MERS	CENON CENON	VAN GOGH CAVAILLES	Elem Prim
EP	0332054D	LESPARRE	LESPARRE	CURIE	Elem
EP EP	0330978J	LESPARRE	PAUILLAC PAUILLAC	ST LAMBERT MOUSSET	Prim Prim
EP	0331012W	LIBOURNE II	PINEUILH	MARBOUTY	Elem
EP	0333141K	LESPARRE	ST ESTEPHE	VIDOU	Prim



EP	0331183G	LIBOURNE II	ST MAGNE DE CASTILLON		Prim
EP	0332853X	LIBOURNE I	ST MEDARD DE GUIZIERES	CHASTENET	Prim
EP	0332627B	LIBOURNE I	ST SEURIN SUR L'ISLE	LA FONTAINE	Elem
RPI 49 en S2	0331874H	LESPARRE	TALAIS		Elem

#### ARTICLE XXV -

♦ Sont créés les postes de remplaçants (Brigade Départementale) dans les écoles suivantes : 15

	0333140J	LORMONT	AMBARES ET LAGRAVE	BEL AIR	Elem
	0330529W	BLAYE	BOURG SUR GIRONDE		Elem
	0332319S	MERIGNAC	EYSINES	DERBY	Elem
RPI 64	0330690W	LIBOURNE II	FALEYRAS		Mat
	0332661N	ST ANDRE DE CUBZAC	LA LANDE DE FRONSAC		Elem
EP	0330793H	LESPARRE	LAMARQUE		Prim
	0331009T	LE BOUSCAT	LE PIAN MEDOC	BOURG	Elem
	0330888L	LE BOUSCAT	MARGAUX		Prim
	0331784K	ENTRE DEUX MERS	MONTUSSAN		Elem
	0331272D	ST MEDARD EN JALLES	SALAUNES		Prim
	0331082X	ST ANDRE DE CUBZAC	ST ANDRE DE CUBZAC	LACORE	Elem
	0331160G	PESSAC	ST JEAN D'ILLAC	PREVERT	Prim
	0332337L	ST MEDARD EN JALLES	ST MEDARD EN JALLES	CORBIAC	Elem
RPI 59	0331389F	BLAYE	VILLENEUVE		Elem
	0332118Y	ENTRE DEUX MERS	YVRAC		Elem

#### ARTICLE XXVI -

♦ Sont ouvertes les Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) dans les écoles suivantes : 3

	0333309T	LORMONT	AMBARES ET LAGRAVE	BONHEUR	Prim
	0332660M	BLAYE	CEZAC		Prim
	0332211Z	LA REOLE	MONSEGUR		Elem

#### ARTICLE XXVII -

♦ Sont ouverts les postes d'adjoints spécialisés option D dans les établissements spécialisés suivants : 3

	0332458T	ASH EST	CARIGNAN DE BORDEAUX	LE TANNEUR	IMP
	0331871E	ASH EST	PESSAC	RIVE GAUCHE	ITEP
	0331482G	ASH OUEST	ST LAURENT-MEDOC		IME

#### ARTICLE XXVIII -

♦ Est créé un ½ poste de conseiller de prévention 0,50

DSDEN de la Gironde 9999P 0,50 → 1



ARTICLE XXIX -

♦ Sont modifiées les quotités de décharge de direction suivantes suite aux mesures de carte scolaire :

<b>- Régularisation de la rentrée 2015 :</b>					<b>1,51</b>
0330227T	BLAYE	BLAYE	GROSPERRIN	MAT	0,00→0,25
0330500P	BORDEAUX CENTRE	BORDEAUX	NUYENS	ELEM	0,33→0,50
0331337Z	ARCACHON SUD	LA TESTE DE BUCH	LAFON	ELEM	0,33→0,50
0332631F	ST MEDARD EN JALLES	LE HAILLAN	CENTRE	ELEM	0,50→1,00
0332894S	MERIGNAC	MERIGNAC	MACE	ELEM	0,25→0,33
0331277J	ARCACHON SUD	SALLES	CAZAUVEILH	ELEM	0,33→0,50
0331186K	LANGON	ST MAIXANT	MAURIAC	PRIM	0,33→0,50
<b>- Au titre de la rentrée 2016 :</b>					<b>3,56</b>
0332134R	LORMONT	LORMONT	LEROY	MAT	0,00→0,25
0333309T	LORMONT	AMBARES ET LAGRAVE	BONHEUR	PRIM	0,25→0,33
0332482U	LORMONT	BASSENS	BONHEUR	ELEM	0,25→0,33
0332116W	BORDEAUX CENTRE	BORDEAUX	FRANCE	ELEM	0,25→0,33
0333280L	BORDEAUX NORD	BORDEAUX	HAVEL	PRIM	0,25→0,50
0333219V	LE BOUSCAT	BRUGES	ARC EN CIEL	PRIM	0,50→1,00
0330546P	LE BOUSCAT	BRUGES	LAURENCIN	PRIM	0,25→0,50
0330593R	ST MEDARD EN JALLES	CASTELNAU DE MEDOC	JALLE	ELEM	0,50→1,00
0330605D	BLAYE	CAVIGNAC	PLATANES	PRIM	0,33→0,50
0331775A	ENTRE DEUX MERS	CENON	GUESDE	PRIM	0,25→0,33
0332229U	ST ANDRE	CUBNEZAIS	COUSTEAU	PRIM	0,25→0,33
0332790D	MERIGNAC	EYSINES	FORET	ELEM	0,33→0,50
0332572S	FLOIRAC	FLOIRAC	ARAGON	ELEM	0,25→0,33
0330821N	FLOIRAC	LATRESNE		ELEM	0,33→0,50
0330906F	MERIGNAC	MERIGNAC	BUISSON	PRIM	0,25→0,33
0332666U	ENTRE DEUX MERS	POMPIGNAC		ELEM	0,25→0,33
0332221K	FLOIRAC	SADIRAC	LORIENT	PRIM	0,00→0,25
0332173H	LIBOURNE II	STE FOY LA GRANDE	BERT	PRIM	0,25→0,50
0332930F	TALENCE	TALENCE	LASSERRE	ELEM	0,25→0,33
0333310U	TALENCE	VILLENAVE D'ORNON	VERNE	PRIM	0,25→0,33

ARTICLE XXX -

♦ Sont modifiées les quotités de décharge de direction suivantes au titre des écoles à 8 classes :

**4,16**

<b>- Au titre de la rentrée 2016 :</b>					
0332301X	ARCACHON NORD	BIGANOS	PAGNOL	MAT	0,25→0,33
0330241H	BORDEAUX NORD	BORDEAUX	CONDORCET	MAT	0,25→0,33
0330271R	LE BOUSCAT	BRUGES	PICASSO	MAT	0,25→0,33
0330184W	ST MEDARD EN JALLES	CASTELNAU DE MEDOC	CHARMILLE	MAT	0,25→0,33
0332677F	LE BOUSCAT	LUDON MEDOC		MAT	0,25→0,33
0332207V	ENTRE DEUX MERS	ST LOUBES	LA FONTAINE	MAT	0,25→0,33
0332370X	ST MEDARD EN JALLES	ST MEDARD EN JALLES	HASTIGNAN	MAT	0,25→0,33
0332154M	ARCACHON NORD	ANDERNOS LES BAINS	BETEU	PRIM	0,25→0,33
0330327B	ARCACHON NORD	ANDERNOS LES BAINS	CAPSUS	ELEM	0,25→0,33
0332761X	LANGON	AUROS		PRIM	0,25→0,33
0330376E	LA REOLE	BARSAC		PRIM	0,25→0,33

0332215D	LE BOUSCAT	BLANQUEFORT	RENNEY	ELEM	0,25→0,33
0332115V	BORDEAUX BEGLES	BORDEAUX	CAZEMAJOR	ELEM	0,25→0,33
0330513D	BORDEAUX CENTRE	BORDEAUX	FERRY	ELEM	0,25→0,33
0330455R	BORDEAUX BEGLES	BORDEAUX	HENRI IV	ELEM	0,25→0,33
0332366T	BORDEAUX NORD	BORDEAUX	LAC II	ELEM	0,25→0,33
0330565K	FLOIRAC	CAMBLANES ET MEYNAC		ELEM	0,25→0,33
0332873U	GRADIGNAN	CESTAS	BOURG	ELEM	0,25→0,33
0332422D	GRADIGNAN	CESTAS	PIERRETTES	ELEM	0,25→0,33
0331778D	MERIGNAC	EYSINES	CLAVERIE	ELEM	0,25→0,33
0330686S	MERIGNAC	EYSINES	MIGRON	ELEM	0,25→0,33
0332230V	LANGON	FARGUES		PRIM	0,25→0,33
0332271P	FLOIRAC	FLOIRAC	CAMUS	ELEM	0,25→0,33
0330719C	LIBOURNE I	GALGON		ELEM	0,25→0,33
0332661N	ST ANDRE DE CUBZAC	LALANDE DE FRONSAC		ELEM	0,25→0,33
0330373B	ARCACHON SUD	LE BARP	BALLION	ELEM	0,25→0,33
0333176Y	ARCACHON SUD	LE BARP	LOU PIN BERT	ELEM	0,25→0,33
0330980L	LIBOURNE I	LES PEINTURES		PRIM	0,25→0,33
0330834C	LESPARRE	LESPARRE	BEAUGENCY	ELEM	0,25→0,33
0330847S	LIBOURNE I	LIBOURNE	EPINETTE	PRIM	0,25→0,33
0332664S	LIBOURNE I	LIBOURNE	SUD	ELEM	0,25→0,33
0330863J	LORMONT	LORMONT	ROLLAND	ELEM	0,25→0,33
0330866M	LA REOLE	LOUPIAC		ELEM	0,25→0,33
0330888L	LE BOUSCAT	MARGAUX		PRIM	0,25→0,33
0331742P	MERIGNAC	MERIGNAC	BOSQUETS	ELEM	0,25→0,33
0330918U	MERIGNAC	MERIGNAC	BURCK	ELEM	0,25→0,33
0330964U	LANGON	NOAILLAN		PRIM	0,25→0,33
0332895T	LESPARRE	PAUILLAC	HAUTEVILLE	PRIM	0,25→0,33
0330990X	PESSAC	PESSAC	CORDIER	ELEM	0,25→0,33
0331017B	LA REOLE	PODENSAC		ELEM	0,25→0,33
0332160U	ST ANDRE DE CUBZAC	SALIGNAC		PRIM	0,25→0,33
0331275G	FLOIRAC	SALLEBOEUF		PRIM	0,25→0,33
0332165Z	LA REOLE	SAUVETERRE DE GUYENNE		ELEM	0,25→0,33
0332603A	LESPARRE	SOULAC SUR MER	FERRY	PRIM	0,25→0,33
0331101T	FLOIRAC	ST CAPRAIS DE BORDEAUX		ELEM	0,25→0,33
0331183G	LIBOURNE II	ST MAGNE DE CASTILLON		PRIM	0,25→0,33
0331198Y	TALENCE	ST MEDARD D'EYRANS	CERILLAN	ELEM	0,25→0,33
0331215S	GRADIGNAN	ST MORILLON	QUATRE SAISONS	PRIM	0,25→0,33
0331258N	LIBOURNE II	STE TERRE		PRIM	0,25→0,33
0332798M	TALENCE	TALENCE	LAPIE	ELEM	0,25→0,33
0331326M	LA REOLE	TARGON	FERRY	PRIM	0,25→0,33
0331385B	TALENCE	VILLENAVE D'ORNON	BLUM	ELEM	0,25→0,33

#### ARTICLE XXXI -

##### ♦ Sont créées les décharges suivantes :

7,50

- au titre de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (E.S.P.E)	0,50
- au titre du Centre pédagogique IKAS à USTARRITZ*	1
- au titre des décharges syndicales	4
- au titre des allègements de service	2

\* sous réserve du montage financier.

**ARTICLE XXXII -**

Le présent arrêté prend effet au 1<sup>er</sup> septembre 2016.

A Bordeaux, le 18 mars 2016

Pour le recteur et par délégation,

Le directeur académique  
des services de l'éducation nationale  
DSDEN de la Gironde



François COUX



PRÉFECTURE DE LA GIRONDE

DIRECTION DES  
AFFAIRES JURIDIQUES ET  
DE L'ADMINISTRATION  
LOCALE

Bureau des Collectivités  
Locales

22 MARS 2016  
ARRÊTÉ DU

---

*SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION DU FRONSADAIS*  
*- MODIFICATION DES MEMBRES -*

---

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE – LIMOUSIN – POITOU - CHARENTES  
PRÉFET DE LA GIRONDE

- VU la Loi N° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales,
- VU la Loi N°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales modifiée,
- VU la Loi N°2012-281 du 29 février 2012 visant à assouplir les règles relatives à la refonte de la carte intercommunale,
- VU la Loi N°2012-1561 du 31 décembre 2012 relative à la représentation communale dans les communautés de communes et d'agglomération,
- VU la Loi N° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,
- VU la Loi N° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové,
- VU la Loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU les arrêtés antérieurs :
- 23 mai 1930 - Création -
- 30 septembre 1993 - Modification des membres –
- 
- VU l'arrêté préfectoral en date du 11 décembre 2015 portant création, au 1er janvier 2016, de la commune nouvelle de Val de Virvée en lieu et place des communes d'Aubie-et-Espessas, Saint-Antoine et Salignac,

**CONSIDÉRANT** que les communes d'Aubie-et-Espessas et Salignac sont membres du Syndicat intercommunal d'Electrification du Fonsadais,

VU l'avis du Sous-Préfet de Libourne,

**CONSIDÉRANT** que les dispositions requises sont remplies,

**SUR PROPOSITION** du Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde ;



## ARRETE

**ARTICLE PREMIER** - Il est pris acte de la substitution, au 1er janvier 2016, de la commune nouvelle de **VAL DE VIRVEE** aux communes d'Aubie-et-Espessas et Salignac au sein du SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION DU FRONSADAIS.

**ARTICLE 2** - A compter du 1er janvier 2016, le SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION DU FRONSADAIS est constitué des communes suivantes :

ABZAC - LES ARTIGUES-DE-LUSSAC - ARVEYRES - ASQUES - LES BILLAUX - CADILLAC-EN-FRONSADAIS - CEZAC - CIVRAC-DE-BLAYE - CUBZAC-LES-PONTS - FRONSAC - LALANDE-DE-FRONSAC - LALANDE-DE-POMEROL - LUGON-ET-L'ILE-DU-CARNEY - MONTAGNE - MOUILLAC - NEAC - PERISSAC - PEUJARD - POMEROL - LA RIVIERE - SAILLANS - SAINT-AIGNAN - SAINT-CHRISTOPHE-DES-BARDES - SAINT-GENES-DE-FRONSAC - SAINT-GERMAIN-DE-LA-RIVIERE - SAINT-GERVAIS - SAINT-HIPPOLYTE - SAINT-MICHEL-DE-FRONSAC - SAINT-ROMAIN-LA-VIRVEE - TARNES - **VAL DE VIRVEE** (pour la partie de son territoire correspondant au périmètre des communes déléguées d'Aubie-et-Espessas et Salignac) - VERAC - VIRSAC.

**ARTICLE 3** - Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde et le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Gironde. Une copie du présent arrêté sera notifiée aux :

- . Président du groupement,
- . Maires des communes concernées,
- . Président du Conseil Départemental,
- . Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,
- . Président de la Chambre Régionale des Comptes,
- . Directeur Régional des Finances Publiques d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes et du Département de la Gironde,
- . Trésorier de **LIBOURNE**.

**ARTICLE 4** - Les documents visés sont consultables auprès du groupement, des collectivités territoriales et administrations concernées.

**ARTICLE 5** - La présente décision peut être déférée au tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Fait à Bordeaux, le

**22 MARS 2016**

LE PREFET,

Pour le Préfet et par délégation,  
le Secrétaire Général,

Thierry SUQUET

PREFECTURE DE LA GIRONDE

Bordeaux, le

22 MARS 2016

DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DES SERVICES AU PUBLIC  
SERVICE DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTEGRATION  
POLE ETRANGERS

LE PREFET de la REGION AQUITAINE-LIMOUSIN-  
POITOU-CHARENTES  
PREFET DE LA GIRONDE

**Arrêté portant composition de la commission  
chargée d'émettre un avis sur les propositions d'expulsion des ressortissants étrangers**

**VU** le Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile et notamment ses articles L.522-1 et L.522-2 ;

**VU** la correspondance du Président du Tribunal de Grande Instance de Bordeaux du 24 février 2016 communiquant les noms des magistrats titulaires et suppléants appelés à constituer la commission prévue à l'article L.522-1 et L.522-2 du Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile ;

**VU** la correspondance du Président du Tribunal Administratif de Bordeaux du 7 mars 2016 communiquant les noms des magistrats titulaires et suppléants appelés à constituer la commission prévue à l'article L.522-1 et L.522-2 du Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile ;

**SUR** proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture :

**ARRETE**

**Article 1 :** La commission chargée d'émettre un avis sur les propositions d'expulsion des ressortissants étrangers en Gironde est composée comme suit :

Président titulaire : Monsieur Ivan GUITZ, vice-président  
Président suppléant : Monsieur Alain REYNAL, vice-président

Membre titulaire : Madame Anne-Marie VOLLETTE, vice-présidente  
Membre suppléant : Monsieur Pierre FREZET, vice-président

Membre titulaire : Madame Florence BILLET-YDIER, Première Conseillère  
Membre suppléant : Monsieur Axel BASSET, Premier Conseiller

**Article 2 :** Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

**Le Préfet,**

Pour le Préfet et par délégation,  
le Secrétaire Général,

Thierry SUQUET





PRÉFET DE LA GIRONDE

DIRECTION DES  
AFFAIRES JURIDIQUES ET  
DE L'ADMINISTRATION LOCALE  
Bureau des Collectivités Locales

**ARRÊTÉ PORTANT COMPOSITION DE LA COMMISSION  
DÉPARTEMENTALE DE RÉFORME DE LA GIRONDE SIÉGEANT  
POUR LES COLLECTIVITÉS AFFILIÉES AU CENTRE  
DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GIRONDE AINSI QUE LES  
COLLECTIVITÉS NON AFFILIÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 23 DE  
LA LOI N°84-53 DU 26 JANVIER 1984**

---

**LE PRÉFET de la GIRONDE,**

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 23 modifié par l'article 113 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012, relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

VU le décret n°86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires,

VU le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

VU le décret n°92-620 du 7 juillet 1992 relatif à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service et modifiant le code de la sécurité sociale (2<sup>ème</sup> partie : Décrets en Conseil d'Etat),

VU le décret n°2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales,

VU l'arrêté ministériel du 4 août 2004 relatif aux commissions de réforme des agents de la Fonction Publique Territoriale et de la Fonction Publique Hospitalière,

VU l'arrêté ministériel du 5 décembre 2005, modifiant l'arrêté du 30 juillet 1992 fixant la composition particulière et les conditions de fonctionnement de la commission départementale de réforme prévue à l'article 25 du décret n° 65-773 du 9 septembre 1965 modifié, relatif au régime de retraite des fonctionnaires territoriaux affiliés à la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales et pris pour l'application de l'article 2 du décret n° 92-620 du 7 juillet 1992 relatif à la protection sociale des

sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service et modifiant le code de la sécurité sociale (2<sup>ème</sup> partie : Décrets en Conseil d'Etat),

VU la circulaire du Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, du Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social et du Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports en date du 17 mars 2015 relative à la mise en œuvre de l'article 113 de la Loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

VU l'arrêté 1<sup>er</sup> mars 2016 portant composition de la Commission Départementale de Réforme de la Gironde siégeant pour les collectivités affiliées au Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde ainsi que pour les collectivités non affiliées en vertu de l'article 23 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

VU la désignation du Docteur François PANTALONI, médecin de 1<sup>ère</sup> classe des sapeurs pompiers professionnels du SDIS de la Gironde afin de suppléer le Médecin-Chef Philippe BOUFFARD, lors de l'examen des dossiers des sapeurs-pompiers volontaires,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de modifier la composition de la Commission Départementale de Réforme pour les collectivités territoriales affiliées au Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde et les collectivités non affiliées,

**SUR PROPOSITION** du Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde ;

**- ARRÊTE -**

**ARTICLE 1er** : La composition de la Commission Départementale de Réforme siégeant au titre des collectivités territoriales affiliées au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde ainsi que pour les collectivités suivantes :

- Arcachon et son Centre Communal d'Action Sociale,
- Bègles et son Centre Communal d'Action Sociale,
- Bordeaux et son Centre Communal d'Action Sociale,
- Bordeaux Métropole
- Cenon et son Centre Communal d'Action Sociale,
- La Teste de Buch et son Centre Communal d'Action Sociale,
- Libourne et son Centre Communal d'Action Sociale,
- Lormont et son Centre Communal d'Action Sociale,
- Mérignac et son Centre Communal d'Action Sociale,
- Pessac et son Centre Communal d'Action Sociale,
- Saint-Médard-en-Jalles et son Centre Communal d'Action Sociale,
- Talence et son Centre Communal d'Action Sociale,
- Villenave d'Ornon et son Centre Communal d'Action Sociale,
- Le Conseil Départemental de la Gironde,
- Le Conseil Régional d'Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes,
- Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde,

est fixée comme suit :

**Président** : Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale ou son représentant



**Médecins :**

- Docteur Gilles FAIVRE
- Docteur Xavier BEGUERIE
- Docteur Arnaud DUBOURGUET
- Docteur Emmanuel FOURNIER

**COLLECTIVITÉS AFFILIÉES**

**Représentants de l'Administration**

**Titulaires :** - Monsieur Jean-Jacques DAVID  
- Monsieur Pierre BARIANT

**Suppléants :** - Madame Nathalie LE YONDRE  
- Monsieur Joseph FORTER  
- Monsieur Marcel DURANT  
- Madame Evelyne LAVIE

**Représentants du Personnel**

➤ **Catégorie A :**

**Titulaires :** - Madame Lysiane BERNIER  
- Madame Marielle DUFRET

**Suppléants :** - Monsieur Didier ADLER  
- Madame Michèle AUDOIT-BOUCAU  
- Madame Sylvie LATOURNERIE  
- Madame Brigitte BISPALIE

➤ **Catégorie B :**

**Titulaires :** - Madame Martine NORMAND  
- Madame Sylvie GIRAL

**Suppléants :** - Madame Cécile ABSIN  
- Monsieur Stéphane ROUSSEL  
- Madame Françoise SOUPIZET  
- Madame Sandrine SAUVANET

➤ **Catégorie C :**

**Titulaires :** - Madame Laurence NEGUELOUART  
- Madame Nadine RANSINANGUE

**Suppléants :** - Monsieur Joël DUCASSE  
- Madame Nicole SICOULY  
- Madame Catherine BERNALEAU  
- Monsieur Lionel DEHILLOTTE-DEJEAN

## COLLECTIVITÉS NON AFFILIÉES

### Mairie d'ARCACHON

#### Représentants de l'Administration

Titulaires : - Monsieur Daniel PHILIPPON  
- Madame Nadine LIMOUZIN

Suppléants : - Monsieur Patrick LEFEBVRE  
- Madame Martine PHELIPPOT  
- Madame Monique DUBROCA  
- Monsieur Patrick CAPTUS

#### Représentants du Personnel

##### ➤ Catégorie A :

Titulaires : - Madame Carole BOUISSE

Suppléants : - Madame Claudine LAFABRIE  
- Madame Régine HUMEZ

##### ➤ Catégorie B :

Titulaires : - Madame Véronique BUILLES

Suppléants : - Madame Sophie CATHERINE  
- Madame Béatrice FAGET

##### ➤ Catégorie C :

Titulaires : - Monsieur Christophe DAGNAUD  
- Monsieur Serge CHOUIPPE

Suppléants : - Monsieur Cyril BRULE  
- Monsieur Michel TARRISSAN  
- Monsieur Michel CHATEAU  
- Madame Valérie ROSSI

## Ville et CCAS de BEGLES

### Représentants de l'Administration

**Titulaires** : - Monsieur Patrice VIVANT  
- Monsieur Philippe MARTIN

**Suppléants** : - Monsieur Franck JOANDET  
- Monsieur J.E. SURLEVE-BAZEILLE  
- Monsieur Marc CHAUVET  
- Madame Evelyne LABARTHE

### Représentants du Personnel

#### ➤ Catégorie A :

**Titulaires** : - Madame Cécile FAUCONNET  
- non désigné à ce jour

**Suppléants** : - Monsieur Philippe SANCHEZ  
- Monsieur Alfonso LOZANO LOPEZ  
- non désigné à ce jour  
- non désigné à ce jour

#### ➤ Catégorie B :

**Titulaires** : - Madame Sandra ASTIER  
- non désigné à ce jour

**Suppléants** : - Monsieur Florent NALIS  
- Monsieur Olivier VIGNAULT  
- non désigné à ce jour  
- non désigné à ce jour

#### ➤ Catégorie C :

**Titulaires** : - Monsieur Vincent MEYRAT  
- Madame Laurie DAMBON

**Suppléants** : - Madame Valérie PUJOL  
- non désigné à ce jour  
- Monsieur Christophe CLAVELLE  
- Madame Nadine DUBERNET

## Mairie de BORDEAUX

### Représentants de l'Administration

**Titulaires** : - Monsieur Nicolas FLORIAN  
- Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H

**Suppléants** : - Madame Emmanuelle CUNY  
- Madame Brigitte COLLET  
- Monsieur Guy ACCOCEBERRY  
- Madame Laetitia JARTY-ROY

### Représentants du Personnel

#### ➤ Catégorie A :

**Titulaires** : - Madame Michèle VASSAL  
- Madame Marie-Emmanuelle ALLANT-DUPUY

**Suppléants** : - Monsieur Dominique BOYER  
- Madame Marie-Christine HERVÉ

#### ➤ Catégorie B :

**Titulaires** : - Monsieur Didier SAULE  
- Monsieur Vincent LAFOURCADE BARTHE

**Suppléants** : - Madame Francette DUPUY  
- Madame Karine PAUNOM  
- Monsieur Michel DESSALES

#### ➤ Catégorie C :

**Titulaires** : - Madame Catherine HEBRAT  
- Madame Carole FELINE

**Suppléants** : - Monsieur Philippe BRETAGNE  
- Madame Patricia RENARD  
- Madame Béatrice BATBY



## BORDEAUX MÉTROPOLE

### Représentants de l'Administration

Titulaires : - Madame Michèle FAORO  
- Madame Laurence DESSERTINE

Suppléants : - Monsieur Alain DAVID  
- Madame Emmanuelle CUNY  
- Madame Conchita LACUEY  
- Madame Anne-Marie LEMAIRE

### Représentants du Personnel

#### ➤ Catégorie A :

Titulaires : - Monsieur Mustapha ELOUAJIDI  
- Monsieur Alain VASSAL

Suppléants : - Madame Christine VOLPILHAC  
- Madame Muriel CANESTRARO  
- Madame Line PIERRAT  
- Madame Laurence MILLET

#### ➤ Catégorie B :

Titulaires : - Madame Véronique LAMBERT  
- Monsieur THIERRY BERDOY

Suppléants : - Madame Laetitia VINCIGUERRA  
- Madame Caroline MORAIS RIBEIRO  
- Monsieur Eric GUILHEM  
- Monsieur DIDIER MASCAREL

#### ➤ Catégorie C :

Titulaires : - Monsieur Raymond LEGLISE  
- Madame Sylvie BRIDIER

Suppléants : - Monsieur Sylvain VERNEY  
- Monsieur Frédéric BELLOC  
- Madame Christine CAILLOUX  
- Madame Carine TARADE

## Ville et CCAS de CENON

### Représentants de l'Administration

**Titulaires** : - Madame Marie-Josèphe CAZENAVE  
- Madame Michèle LIMOUSIN

**Suppléants** : - Monsieur Jean-Paul DELPECH  
- Monsieur Bernard FAVRE  
- Madame Fernanda ALVES  
- Madame Laila MERJOU

### Représentants du Personnel

#### ➤ Catégorie A :

**Titulaires** : - Monsieur Jean-Christophe PARCEILLER

**Suppléants** : - Madame Dominique BERGERET  
- Madame Marie-Hélène FILLEAU

#### ➤ Catégorie B :

**Titulaires** : - Madame Catherine CASTET  
- Monsieur Bernard PALLAS

**Suppléants** : - Madame Nadia CHAUMEL  
- Monsieur Bertrand GONZALES  
- Monsieur Pierre PALLAS  
- Madame Cécile ROJAT

#### ➤ Catégorie C :

**Titulaires** : - Monsieur Blaise LARROUTUROU  
- Monsieur Yannick DUMAIL

**Suppléants** : - Madame Véronique CHOLLET  
- Madame Séverine CHATEAUREYNAUD  
- Monsieur André BEYNAC  
- Monsieur Eric GUENON

## Ville et CCAS de GRADIGNAN

### Représentants de l'Administration

Titulaires : - Monsieur Michel BÉLANGER  
- Madame Christine DYMALA

Suppléants : - Madame Catherine MELUL  
- Monsieur Jean-Bernard LATOUR  
- Madame Valérie MORIN  
- Monsieur Ricardo GONZALEZ

### Représentants du Personnel

#### ➤ Catégorie A :

Titulaires : - Monsieur Maxime ROUDIL  
- Monsieur Marc PEYRAT

Suppléants : - Madame Ghislaine DIAZ  
- Madame Nadège DUTHEIL  
- Madame Adeline BIENVENU  
- Madame Caroline TALON

#### ➤ Catégorie B :

Titulaires : - Monsieur Jean-Gérard AGNOLA  
- Madame Audrey MORTIER

Suppléants : - Madame Anne-Sophie GISTAU  
- Madame Dominique BAQUEDANO  
- Monsieur Fabien VANZWELMEN  
- Monsieur Jean-Louis BOS

#### ➤ Catégorie C :

Titulaires : - Monsieur Jean-Paul TAUDIN  
- Madame Sophie ERT

Suppléants : - Monsieur Bruno GAILLARD  
- Monsieur Didier SAMBRES  
- Monsieur Simon GACHICHANS  
- Monsieur Dominique MARLERE

## Ville et CCAS de LA TESTE DE BUCH

### Représentants de l'Administration

Titulaires : - Madame Christiane DECLÉ  
- Madame Anne-Marie MOREAU

Suppléants : - Madame Véronique DI CROLA  
- Madame Monique GUILLON  
- Madame Marie-Paule SCHILTZ-ROUSSET  
- Madame Joëlle BADERSPACH

### Représentants du Personnel

#### ➤ Catégorie A :

Titulaires : - Madame Christelle MESTOUR

Suppléants : - Madame Catherine BLOT  
- Madame Patricia PETROVITCH

#### ➤ Catégorie B :

Titulaires : - Madame Valérie LUC  
- Madame Nelly MARTINERIE

Suppléants : - Monsieur Jean-Paul FAURE  
- Madame Sarah LAMAYSOUETTE  
- Madame Danièle POLESE  
- Madame Françoise CARON

#### ➤ Catégorie C :

Titulaires : - Madame Isabelle MIRTIN-CLAVERIE  
- Madame Virginie CASTAGNET

Suppléants : - Madame Sylvie POISSONNET-LAFON  
- Monsieur Franck ARNAISE  
- Monsieur Fabrice RICAUT  
- Monsieur Patrick LADAURADE



## Ville et CCAS de LIBOURNE

### Représentants de l'Administration

**Titulaires** : - Madame Sabine AGGOUN  
- Madame Agnès SEJOURNET

**Suppléants** : - Madame Monique JULIEN  
- Monsieur Régis GRELOT  
- Monsieur Thierry MARTY  
- non désigné à ce jour

### Représentants du Personnel

#### ➤ Catégorie A :

**Titulaires** : - Madame Brigitte DURAFFOURG  
- Madame Marina DESTAND

**Suppléants** : - Monsieur Dominique PHILIPPOT  
- Monsieur Philippe GAUDIN  
- Monsieur Loïc MURVILLE  
- Madame Julia DELPECH

#### ➤ Catégorie B :

**Titulaires** : - Monsieur Denis BOURDONCLE  
- Monsieur Franck PICARD

**Suppléants** : - Monsieur Gilles CASSOLA  
- Madame Cindy NEBOUT  
- Madame Sophie LESAGE  
- Madame Emmanuelle FOURCAUD

#### ➤ Catégorie C :

**Titulaires** : - Monsieur Franck BRUN  
- Madame Merryl MORO

**Suppléants** : - Madame Pascale BILLAUD  
- Madame Michelle MONSÉRAT  
- Madame Laurence CASENOVE  
- Madame Marie-Christine REDEUIL

## Ville et CCAS de LORMONT

### Représentants de l'Administration

**Titulaires** : - Madame Jannick MORA  
- Madame Michèle FAORO

**Suppléants** : - Monsieur Marc GALET  
- Madame Cyrille PEYPOUDAT  
- Madame Claude DAMBRINE  
- Madame Josette BELLOQ

### Représentants du Personnel

#### ➤ Catégorie A :

**Titulaires** : - Monsieur Jacques PAVOT  
- Madame Catherine BELLEAUD-CEMELLI

**Suppléants** : - Madame Christine SALIS  
- Monsieur Alain TEXIER  
- Madame Sylvie PAVOT  
- Madame Brigitte TOUZEAU

#### ➤ Catégorie B :

**Titulaires** : - Monsieur Olivier ROUSSET  
- Monsieur Fabrice CASAREGGIO

**Suppléants** : - Madame Laurence TRAPY  
- Monsieur Jean-Marc TRIDON  
- Madame Alexia ANDRIEU  
- Monsieur Pierre COURBIN

#### ➤ Catégorie C :

**Titulaires** : - Monsieur Jérôme LELONG  
- Monsieur Minh Tung LE

**Suppléants** : - Monsieur Florent COMMARMOND  
- Madame Corinne TRIDON  
- Monsieur Sébastien DE CORNUAUD  
- Madame Séverine GUENNOU

## Ville et CCAS de MÉRIGNAC

### Représentants de l'Administration

**Titulaires** : - Monsieur Bernard LE ROUX  
- Monsieur Christian DEDIEU

**Suppléants** : - Madame Marie-Christine EWANS  
- Madame Régine MARCHAND  
- Madame Joëlle LEAO  
- Madame Martine CHAPEYROU

### Représentants du Personnel

#### ➤ Catégorie A:

**Titulaires** : - Monsieur Thierry MARCHESSEAU  
- Madame Bénédicte TOGNINI

**Suppléants** : - Madame Céline FOURNAT  
- Monsieur Mathieu BERNARD  
- Madame Marieke DOREMUS  
- Madame Sylvie DELSANTI

#### ➤ Catégorie B :

**Titulaires** : - Monsieur Jean-Marie DESCLAUX  
- Monsieur Laurent ROUILLARD

**Suppléants** : - Madame Jamila MIMOUNI  
- Monsieur Stéphane TURCATO  
- Madame Frédérique BERTE  
- Madame Martine JOANCHICOY

#### ➤ Catégorie C :

**Titulaires** : - Madame Suzanne GOBILLOT  
- Madame Maryline GARDET-RACHE

**Suppléants** : - Madame Sophie LARTIGUE-MEYNIEU  
- Madame Alisson GOUBIER  
- Madame Corinne BOURREC

## Ville et CCAS de PESSAC

### Représentants de l'Administration

Titulaires : - Madame Pascale PAVONE  
- Madame Patricia GAU

Suppléants : - Monsieur Jean-François BOLZEC  
- Madame Gladys THIEBAULT

### Représentants du Personnel

#### ➤ Catégorie A :

Titulaires : - Madame Anne Marie LAMAGNERES  
- Monsieur Pierre LAFONT

Suppléants : - Madame Hélène BARBOT  
- Madame Saida BENIDIR

#### ➤ Catégorie B :

Titulaires : - Monsieur Fabrice SAUBUSSE  
- Madame Martine GAUSSENS

Suppléants : - Monsieur Mickael CARRECABE  
- Madame Corinne POURRERE  
- Madame Cécile BOUFFARTIGUES

#### ➤ Catégorie C :

Titulaires : - Madame Marie-Laure LASBARRERES  
- Monsieur Jean-Claude BACOT

Suppléants : - Madame Dominique PATERNOTTE  
- Madame Valérie CAMPS  
- Monsieur Fabien MARCILLY



## Ville et CCAS de SAINT-MEDARD-EN-JALLES

### Représentants de l'Administration

Titulaires : - Madame Danièle LAYRISSE  
- Monsieur Jean-Louis ROUCHER

Suppléants : - Madame Christine FEREC  
- Monsieur Michel BARAT  
- Madame Françoise HANUSSE  
- Monsieur Antoine AUGÉ

### Représentants du Personnel

#### ➤ Catégorie A :

Titulaires : - Madame Sophie JOLY  
- Madame Elodie GUERNALEC-ROMBY

Suppléants : - Madame Annie ROY-ARTIGOU  
- Madame Evelyne GUIRAUD  
- Monsieur Pascal PIQUÉ  
- Madame Eladia SCHIEJA

#### ➤ Catégorie B :

Titulaires : - Madame Sylvie SMITS  
- Madame Delphine CHATAIGNIER

Suppléants : - Monsieur Thierry AZNAR  
- Madame Isabelle GUIONNEAU  
- Monsieur Thomas SAINT-GIRON  
- Madame Fabienne JARIOD

#### ➤ Catégorie C :

Titulaires : - Madame Isabelle DUVERGE  
- Monsieur Richard BALESTRAT

Suppléants : - Monsieur Thierry TENADET  
- Monsieur Patrice PETIOT  
- Madame Valérie SEGUIN  
- Madame Bérangère HERISSE

## Ville et CCAS de TALENCE

### Représentants de l'Administration

**Titulaires** : - Madame Catherine LUTREAU-CHAVERON  
- Madame Marie Nelly DENON BIROT

**Suppléants** : - Madame Laetitia PITOT  
- Madame Denis GRESLARD-NEDELEC  
- Madame Monique DE MARCO  
- Monsieur François BESSE

### Représentants du Personnel

#### ➤ Catégorie A :

**Titulaires** : - Monsieur Gérard JEHL  
- Madame Marie-Pierre SCHEMBRI

**Suppléants** : - Madame Delphine NAPIAS  
- Monsieur Yoann BENARD

#### ➤ Catégorie B :

**Titulaires** : - Monsieur Didier TOURNIER  
- Monsieur Jean-François CUNY

**Suppléants** : - Madame Karine EYMERY  
- Madame Céline MASSIAT  
- Madame Camille BIROT-GARCIA  
- Monsieur Jean-Louis FILLON

#### ➤ Catégorie C :

**Titulaires** : - Madame Alice HUGON-de-SCOEUX  
- Monsieur Christophe SCARAMUZZA

**Suppléants** : - Madame Vanessa GAULT  
- Monsieur Anthony CHASSAING  
- Madame Yolande TOURE  
- Madame Sonia LAGRAVE

## Ville et CCAS de VILLENAVE D'ORNON

### Représentants de l'Administration

Titulaires : - Monsieur Bernard DEBUC  
- Madame Agnès BOY

Suppléants : - Monsieur Christian BOURHIS  
- Monsieur Joël RAYNAUD  
- non désigné à ce jour  
- non désigné à ce jour

### Représentants du Personnel

#### ➤ Catégorie A :

Titulaires : non désignés à ce jour

Suppléants : non désignés à ce jour

#### ➤ Catégorie B :

Titulaires : non désignés à ce jour

Suppléants : non désignés à ce jour

#### ➤ Catégorie C :

Titulaires : - Madame Nadine HASTARAN  
- Monsieur Philippe SANZ DE GALDEANO

Suppléants : - Monsieur Philippe OTTERNAUD  
- Monsieur Bruno MINVIELLE  
- Madame Christine HOUDAYYER  
- Madame Sylvie JODET

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL de la Gironde

### Représentants de l'Administration

**Titulaires** : - Monsieur Hervé GILLÉ  
- Monsieur Jean-Louis DAVID

**Suppléants** : - Monsieur Bernard FATH  
- Monsieur Arnaud DELLU  
- Monsieur Dominique VINCENT  
- Madame Valérie DUCOUT

### Représentants du Personnel

#### ➤ Catégorie A :

**Titulaires** : - Madame Marie-Hélène TRIALLE  
- Monsieur Claude MOLINIER

**Suppléants** : - Madame Marie-José SALANON  
- Monsieur François TIGNOL  
- Monsieur Didier LAROCHE  
- non désigné à ce jour

#### ➤ Catégorie B :

**Titulaires** : - Monsieur Jacques MESSAGER  
- Madame Sylvie DUTHIL

**Suppléants** : - Monsieur David DUBRASQUET  
- Madame Marie MARIANO  
- Madame Odile MAIRE  
- Madame Cécile FERRAND

#### ➤ Catégorie C :

**Titulaires** : - Monsieur Daniel MARTIN  
- Monsieur Philippe SARRAUTE

**Suppléants** : - Monsieur Jean-Michel TAUZIN  
- Monsieur Thomas CHOISI  
- Monsieur Jean-Louis COLLOMB  
- Monsieur Christian BOUSSINOT

## CONSEIL RÉGIONAL D'AQUITAINE, LIMOUSIN, POITOU-CHARENTES

### Représentants de l'Administration

**Titulaires** : - Madame Laurence ROUEDE  
- Monsieur Thierry TRIJOLET

**Suppléants** : - Monsieur Dominique ASTIER  
- Madame Gisèle LAMARQUE  
- Monsieur Vital BAUDE  
- Monsieur Eddie PUYJALON

### Représentants du Personnel

#### ➤ Catégorie A :

**Titulaires** : - Madame Coralie GODAIN  
- Madame Aurélie PAQUIGNON

**Suppléants** : - Monsieur Luc TRIAS  
- Monsieur Abdi SABERAN  
- Monsieur Damien MONCASSIN  
- Madame Amélie COHEN-LANGLAIS

#### ➤ Catégorie B :

**Titulaires** : - Madame Pascale HAURET  
- Madame Brigitte LIEGAUX

**Suppléants** : - Monsieur David MARTIN  
- Madame Fabienne CORRE  
- Madame Catherine FICHEUX  
- Monsieur David MILHES

#### ➤ Catégorie C :

**Titulaires** : - Monsieur Marc ETCHEVERRY  
- Madame Anne-Marie DZUIRA

**Suppléants** : - Monsieur Gilles COURBIN  
- Madame Stéphanie FAURIE  
- Madame Béatrice LEBON  
- Madame Valérie GUSTIN



**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES SERVICES**  
**INCENDIE ET SECOURS**

**SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS**

**Représentants de l'Administration :**

**Titulaires :** - Monsieur Alain CAZABONNE  
- Madame Nathalie LACUEY

**Suppléants :** - Monsieur Kévin SUBRENAT  
- Monsieur Arnaud ARFEUILLE  
- Madame Denise GRESLARD NEDELEC  
- Madame Anne-Laure FABRE-NADLER

**Représentants du Personnel**

➤ **Catégorie A :**

**Titulaires :** - Monsieur Jean-Luc BOULOU  
- Monsieur Philippe PIQUER

**Suppléants :** - Monsieur Jean-Pascal GERY  
- Monsieur Laurent GREAULT  
- Monsieur Walter GARCIA  
- Monsieur Pascal DEGUDE

➤ **Catégorie B :**

**Titulaires :** - Monsieur Daniel FAUVIAUX  
- Monsieur Daniel FUSTER

**Suppléants :** - Monsieur Richard ARNAUD  
- Monsieur Yves GUEMON  
- Monsieur Patrick FERNANDEZ  
- Monsieur David WALAS

➤ **Catégorie C :**

**Titulaires :** - Monsieur Arnaud GORET  
- Monsieur Sylvain BIGAUD

**Suppléants :** - Madame Magali LAMOTHE  
- Monsieur Léopold EMERY  
- Monsieur Xavier LORENZI  
- Monsieur Yohann LAGUEYT

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES SERVICES**  
**INCENDIE ET SECOURS**

**SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES**

**Médecin – Chef départemental du SDIS 33 :**

**Titulaire :** - Monsieur Philippe BOUFFARD  
**Suppléant :** - Monsieur François PANTALONI

**Représentants de l'Administration**

**Titulaires :** - Monsieur Jean-Paul DECELLIERES  
- Madame Nathalie LACUEY

**Suppléants :** - Monsieur Pierre JACOLOT  
- Monsieur Arnaud ARFEUILLE

**Représentants du Personnel**

➤ **Membres S.S.S.M**

**Titulaires :** - Monsieur Sylvain JOURNAUX  
- Madame Thérèse GACHON

**Suppléants :** - Monsieur Yannick BRES  
- Monsieur Xavier REYNALDO  
- Madame Laure CASTAGNE

➤ **OFFICIERS**

**Titulaires :** - Monsieur Sylvain JOURNAUX  
- Monsieur Olivier BOIDIN

**Suppléants :** - Monsieur Yannick BRES  
- Monsieur Xavier REYNALDO  
- Monsieur Olivier GREZES  
- Monsieur Christophe MANO

➤ **ADJUDANTS**

**Titulaires :** - Monsieur Sylvain JOURNAUX  
- Monsieur Eric MARSALOUX

**Suppléants :** - Monsieur Yannick BRES  
- Monsieur Xavier REYNALDO  
- Monsieur Robert BLANES  
- Monsieur Olivier GRAVEY

➤ **SERGENTS**

**Titulaires** : - Monsieur Sylvain JOURNAUX  
- Monsieur Christopher KIES

**Suppléants** : - Monsieur Yannick BRES  
- Monsieur Xavier REYNALDO

➤ **CAPORAUX**

**Titulaires** : - Monsieur Sylvain JOURNAUX  
- Monsieur Grégory ANTOINE

**Suppléants** : - Monsieur Yannick BRES  
- Monsieur Xavier REYNALDO  
- Monsieur Nicolas EHRHART  
- Monsieur Cédric FRANCOIS

➤ **SAPEURS 1ere CLASSE**

**Titulaires** : - Monsieur Sylvain JOURNAUX  
- Monsieur Cédric MACHET

**Suppléants** : - Monsieur Yannick BRES  
- Monsieur Xavier REYNALDO

\*\*\*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES SERVICES  
INCENDIE ET SECOURS**

**NON SAPEURS-POMPIERS**

**Représentants de l'Administration**

**Titulaires** : - Monsieur Alain CAZABONNE  
- Madame Nathalie LACUEY

**Suppléants** : - Monsieur Kévin SUBRENAT  
- Monsieur Arnaud ARFEUILLE  
- Madame Denise GRESLARD NEDELEC  
- Madame Anne-Laure FABRE-NADLER

**Représentants du Personnel**

➤ **Catégorie A** :

**Titulaires** : - Madame Christiane MARIDAT  
- Madame Marianne CHIROLEU

**Suppléants** : - Madame Armelle FADEL  
- Madame Rachel RABAL-GONZALEZ  
- Monsieur Wilfrid OMOND  
- Monsieur Bruno PITET

➤ Catégorie B :

Titulaires : - Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD  
- Madame Sophie LE QUELLEC

Suppléants : - Madame Carole LACOURTY  
- Madame Béatrice CABES  
- Monsieur Brice BEAUDEMONT  
- Monsieur Benjamin BOUSQUET

➤ Catégorie C :

Titulaires : - Madame Stéphanie GRENIER  
- Monsieur Eric LERALLU

Suppléants : - Monsieur Laurent DUBERGEY  
- Monsieur Pascal RODRIGUEZ-VALDES  
- Madame Sandrine BERNARDIE  
- Madame Nathalie LAFFARGUE

ARTICLE 2 : L'arrêté du 1<sup>er</sup> mars 2016 est abrogé.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde et Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut être déféré au tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle il est devenu exécutoire.

Bordeaux, le **21 MARS 2016**

**LE PRÉFET,**

~~Pour le Préfet et en délégation,  
le Secrétaire Général,~~

Thierry SUQUET



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA GIRONDE

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET  
DE L'ADMINISTRATION LOCALE

ARRÊTÉ DU 16 MARS 2016

Bureau des Dotations et des Finances Locales

ARRÊTÉ PORTANT SUPPRESSION D'UNE RÉGIE DE L'ÉTAT  
ET ABROGATION DE NOMINATION DE RÉGISSEURS  
DE LA COMMUNE DU HAILLAN

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES,  
PRÉFET DE LA GIRONDE

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2212-5,
- VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique, notamment son article 18,
- VU le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs, modifié par le décret n° 76-70 du 15 janvier 1976,
- VU le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics,
- VU le code de la route, notamment son article R.130-2,
- VU l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes de l'Etat auprès des Services régionaux ou départementaux relevant du Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire.
- VU l'arrêté interministériel du 29 juillet 1993 modifié habilitant les préfets à instituer ou à modifier des régies d'avances et de recettes de l'Etat auprès des services régionaux ou départementaux relevant du ministère de l'intérieur et de l'Aménagement du territoire,
- VU l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes,
- VU l'arrêté Préfectoral portant création de la régie de recettes de l'Etat de la commune du HAILLAN pour percevoir le produit des amendes forfaitaires de la police de la circulation, en application de l'article L.2212-5 du code général des collectivités territoriales et le produit des consignations prévues par l'article L.121-4 du code de la route, en date du 1<sup>er</sup> avril 2003.
- VU l'arrêté préfectoral du 1er août 2014 portant nomination de Madame Stéphanie ZWISLER en qualité de régisseur titulaire et de Monsieur Jérôme DUPUY régisseur suppléant de la commune du HAILLAN.
- VU la demande de suppression de régie de Monsieur le maire du HAILLAN, par courrier en date du 15 février 2016.
- SUR PROPOSITION** de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde,



## ARRÊTE

**ARTICLE PREMIER** - La régie de recettes de l'Etat de la commune du HAILLAN pour percevoir le produit des amendes forfaitaires de la police de la circulation, en application de l'article L.2212-5 du code général des collectivités territoriales et le produit des consignations prévues par l'article L.121-4 du code de la route, instituée par arrêté du 1er avril 2003, est supprimée à compter du 16 mars 2016.

**ARTICLE 2** - L'arrêté préfectoral du 1er août 2014 portant nomination du régisseur titulaire et de son suppléant au sein de la régie d'Etat de la commune du HAILLAN est abrogé.

Monsieur Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde, Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes et Monsieur le Maire du HAILLAN sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

LE PRÉFET,

Pour le Préfet et par délégation,  
le Secrétaire Général,

Thierry SUQUET



PRÉFET DE LA GIRONDE

CABINET DU PRÉFET  
Mission Sécurité Routière

ARRETE DU 29 MARS 2016

---

**Désignation des Intervenants Départementaux de la Sécurité Routière  
"AGIR pour la Sécurité Routière"  
pour l'année 2016**

---

**Le préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes,  
préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest,  
préfet de la Gironde**

VU la décision du Comité Interministériel à la Sécurité Routière du 07 juillet 2004 de lancer et déployer dans chaque département un nouveau programme de mobilisation pour la sécurité routière ;

VU la lettre du Délégué Interministériel à la Sécurité Routière aux préfets du 23 août 2004, portant sur le lancement du nouveau dispositif pour la politique locale de sécurité routière, et notamment du programme "AGIR pour la Sécurité Routière", fondé sur la mise en œuvre d'opérations structurées de prévention ;

VU le décret du 17 décembre 2015 nommant monsieur Pierre Dartout, préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur de Cabinet du préfet, Chef de Projet Sécurité Routière.

**ARRETE**

**Article Premier** : Les personnes dont les noms suivent sont nommées Intervenants Départementaux de Sécurité Routière (IDSR) et participeront à ce titre à des actions concrètes de prévention ciblées sur les enjeux spécifiques du département de la Gironde et proposées par la Préfecture, en partenariat avec les collectivités territoriales et locales, le milieu associatif et les entreprises :


**ANFIF Mohammed**  
**BENITEZ Enrique**  
**BERNARD Stéphane**  
**BOLLAS Georges**  
**BONNEMAZOU Jean Yves**  
**BOURON Stéphane**  
**BRAULT Marion**  
**BROCKBANK-CHASEY Samuel**  
**CALAS Bernard**  
**CASTAGNERA Lucien**  
**CASTETS Nicolas**  
**COURAL Alain**  
**CURTAROLO Fabrice**  
**DAUGREILH Bernard**  
**DAUVIN Pascal**  
**DELOFFRE Alain**  
**DOURTHE David**  
**DUBROQUA Didier**  
**DUBROQUA Genevieve**  
**DUGACHARD Georges**  
**DUMORA Gérard**  
**DUPART Pierrette**  
**EDAINE Michel**  
**FANIEN Nicole**  
**FRADET Denis**  
**FRANCO Michel**  
**GARCIA Joseph**  
**GARDET Bruno**  
**GONIN Jean Paul**  
**GRELIER Ulrich**  
**HURMIC Héloïse**  
**KOSLOWSKY Dominique**  
**LACALMETTE Jean Luc**  
**LAMBERT Benoit**  
**LAMBERT Vincent**  
**LAPILLE Mélanie**  
**MATALONGA Florent**  
**MATALONGA Jean-Luc**  
**MICHELON Maxence**  
**MOULLIN Chloé**  
**NICOLAS Guy**  
**PAILLER Maxime**  
**PATUREL Benjamin**  
**PRIEU Philippe**  
**RAFFI Charlotte**  
**RAMBAUD Alain**  
**RAMBAUD Anne**  
**RAMBAUD Cécile**  
**ROBIN Lionel**  
**ROSSIGNOL Alain**  
**ROSSIGNOL Françoise**

**SALLÉ Jean-Claude**  
**SALMERON Gérard**  
**SANI Jean-Marc**  
**SERRES Jean-François**  
**SERRES Marie**  
**SERRES Stéphanie**  
**SICRE Aurélie**  
**SOCCORSI Edouard**  
**SOULAS Georges**  
**SOUMAGNAC Frédéric**  
**TAILLET Éric**  
**TAUNAY Florianne**  
**TAUPE Leïla**  
**TAVERDON Emmanuel**  
**TCHAPMI Jill-Paméla**  
**TRESSE Gérard**  
**TURGNIER Annie**  
**VALENTI Patrice**  
**VALLOIS Guillaume**  
**VALLINO Alan**  
**VERDAGUER Jean-Michel**  
**VERDAGUER Martine**

**Article 2** : Le Secrétaire Général de la Préfecture, et le Chef de Projet Sécurité Routière sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Bordeaux, le 21 MARS 2016

~~Par le Préfet,~~  
Le Sous-préfet, Directeur de cabinet,

  
Simon BERTOUX



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA GIRONDE

22 MARS 2016  
ARRÊTÉ DU

DIRECTION DES  
AFFAIRES JURIDIQUES ET  
DE L'ADMINISTRATION  
LOCALE

Bureau des Collectivités  
Locales

---

*SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ELECTRIQUE DE LA  
GIRONDE (SDEEG)  
- MODIFICATION DES MEMBRES -*

---

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE – LIMOUSIN – POITOU - CHARENTES  
PRÉFET DE LA GIRONDE

- VU la Loi N° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales,
- VU la Loi N°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales modifiée,
- VU la Loi N°2012-281 du 29 février 2012 visant à assouplir les règles relatives à la refonte de la carte intercommunale,
- VU la Loi N°2012-1561 du 31 décembre 2012 relative à la représentation communale dans les communautés de communes et d'agglomération,
- VU la Loi N° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,
- VU la Loi N° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU les arrêtés antérieurs :
- 10 septembre 1937 - Création -
  - 09 avril 1962 - Modification -
  - 18 avril 1994 - Modification -
  - 09 décembre 1994 - Modification -
  - 25 avril 2003 - Modification des Membres -
  - 14 février 2005 - Modification des Membres -
  - 22 août 2006 - Modification -
  - 27 décembre 2012 - Modification des Membres et des Compétences -
  - 03 janvier 2013 - Modification des Statuts -
  - 26 mars 2013 - Modification des Membres et des Compétences -
  - 30 mai 2013 - Modification des Membres et des Compétences -
  - 15 janvier 2014 - Modification des Statuts -
  - 14 mai 2014 - Modification des Compétences -
  - 30 juillet 2015 – Modification des Compétences -
- VU l'arrêté préfectoral en date du 11 décembre 2015 portant création, au 1er janvier 2016, de la commune nouvelle de Val de Virvée en lieu et place des communes d'Aubie-et-Espessas, Saint-Antoine et Salignac,

**CONSIDÉRANT** que la commune de Saint-Antoine est membre du Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (SDEEG),

**CONSIDÉRANT** que les dispositions requises sont remplies,

**SUR PROPOSITION** du Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde ;



## ARRETE

**ARTICLE PREMIER** - Il est pris acte de la substitution, au 1er janvier 2016, de la commune nouvelle de VAL DE VIRVEE à la commune de SAINT-ANTOINE au sein du SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ELECTRIQUE DE LA GIRONDE (SDEEG).

A compter du 1er janvier 2016, la commune nouvelle de VAL DE VIRVEE est membre du SDEEG pour la partie de son territoire correspondant au périmètre de la commune déléguée de Saint-Antoine.

**ARTICLE 2** - Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Gironde. Une copie du présent arrêté sera notifiée aux :

- . Président du groupement,
- . Présidents des E.P.C.I. concernés,
- . Maires des communes concernées,
- . Président du Conseil Départemental,
- . Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,
- . Président de la Chambre Régionale des Comptes,
- . Directeur Régional des Finances Publiques d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes et du Département de la Gironde,
- . Trésorier **PAYEUR DEPARTEMENTAL**.

**ARTICLE 3** - Les documents visés sont consultables auprès du groupement, des collectivités territoriales et administrations concernées.

**ARTICLE 4** - La présente décision peut être déférée au tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Fait à Bordeaux, le

22 MARS 2016

~~LE PREFET  
Pour le Préfet et par déléguation,  
le Secrétaire Général,~~

Thierry SUQUET